

Parc national : « La Sologne ce n'est pas un musée géant »

La Sologne fait partie de 18 sites présélectionnés pour la création d'un parc national des zones humides. Mais, localement, l'accueil est très sec...

C'est peu dire que l'initiative ne soulève pas l'enthousiasme, localement. Comme la NR l'a expliqué dans son édition du samedi 13 août, le ministère de la Transition écologique planche sur la création d'un parc national dédié aux zones humides et la Sologne compte parmi les 18 sites identifiés comme étant susceptibles d'être choisis (1). Après ce premier tri, le ministère doit consulter les acteurs locaux : gestionnaires d'aires protégées, représentants des usages, représentants du secteur du tourisme, associations environnementales, services locaux ou opérateurs locaux de l'État (2)...

Manifestement, cette consultation n'a pas encore vraiment commencé. Et les premières réactions au projet sont au mieux prudentes – comme Jeanny Lorgeoux qui attend d'en savoir plus – et le plus souvent franchement hostiles.

Plutôt pour

Sologne Nature Environnement, qui compte parmi les partenaires tout indiqués de



Le renforcement de la protection de la Sologne et de ses étangs est jugé nécessaire par le diagnostic ministériel, qui note que son « état de conservation est en dégradation ».

l'État pour son travail de fond sur les milieux naturels solognots, se démarque. Son président Étienne Verschuere indiquait il y a peu que l'association n'avait pas encore, à sa connaissance, été associée à la réflexion. Sous ré-

serve d'une étude plus approfondie, un parc national en Sologne, « cela peut être un bien pour la Sologne », estime-t-il.

Pascal Bioulac :
« Un parc national je n'en veux pas ! »

Franchement contre

Ce n'est pas, mais alors pas du tout. L'avis du maire de Lamotte-Beuvron et président de la communauté de communes Cœur de Sologne, Pascal Bioulac. Il est tout sauf convaincu par les assurances données par le ministère de la Transition écologique, interrogé par la NR, sur le fait que créer un parc national ne revient pas à placer le territoire sous cloche, que cela peut se traduire par des retombées « importantes pour l'économie locale » ou que « sous certaines conditions », on peut continuer à pêcher, chasser ou ramasser des végétaux dans le cœur d'un parc national. « Un parc national, je n'en veux pas ! La Sologne, ce n'est pas un musée géant. Je ne serai pas l'élève d'un musée ou d'un conserva-

toire », martèle Pascal Bioulac, davantage favorable à la création d'un parc naturel régional. Il assure en outre que « les élus [locaux] n'ont pas été contactés sur ce projet-là ».

L'argumentaire du maire de Lamotte rejoint celui du comité central agricole de la Sologne, qui regroupe 560 gestionnaires de l'espace rural solognot. Pour son président, Dominique Norguet, « un parc national zones humides ne convient pas à la Sologne ». Critiquant « une vision administrée de la nature », il estime que « l'esprit d'initiative et d'entreprise de nombreux propriétaires, gestionnaires de leur territoire, serait bridé » par la création d'un parc national. « Le pari d'un développement industriel lié au seul tourisme vert est un pari risqué qui se retournerait contre nous », estime Dominique Norguet. Selon lui, ce serait également, « un danger pour la chasse [...] premier moteur économique du territoire » et pour l'agriculture.

Pierre Calmeilles

(1) Parmi ces 18 sites présélectionnés, on trouve également la Brenne, la Camargue, la baie de Somme...

(2) Fin août, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, par exemple, que nous avions contactée, n'avait pas encore été intégrée au processus. Elle joue pourtant un rôle certain puisqu'elle finance des études d'identification des zones humides, des évaluations de leur état...

à chaud

Prudence chez les chasseurs...



Le président de la fédération des chasseurs du Loir-et-Cher, Hubert-Louis Vuitton, se veut prudent.

» À la fédération des chasseurs, « c'est 50-50 ». Dans cette terre de chasse par excellence qu'est la Sologne, le spectre d'un parc national à tout pour être un chiffon rouge. On l'a vu, le président du comité central agricole de la Sologne (lire ci-dessus) estime qu'un parc national en Sologne serait un « danger pour la chasse ». À ce stade, le président de la fédération des chasseurs du Loir-et-Cher, Hubert-Louis Vuitton, est moins virulent. « Il faut faire une étude, savoir quel en serait l'impact pour la chasse et la biodiversité, quels seraient les droits et les non-droits ». A-t-il déjà un sentiment ? Pour le moment, « c'est 50-50, confie-t-il. Si on nous interdit ou que l'on

limite la chasse, on va se révolter ». Mais Hubert-Louis Vuitton veut y aller pas à pas : « C'est un sujet très important pour nous. On attend les premières réunions. Évidemment, nous missionnerons quelqu'un sur le dossier au niveau de notre fédération. On n'en est qu'au début ».

» La démarche de l'État, en vue de la création d'un parc national des zones humides vise à protéger ces milieux précieux. Le renforcement de la protection de la Sologne, est notamment jugé nécessaire par le diagnostic ministériel, qui note que son « état de conservation est en dégradation ». Certes, au bout du processus, il n'y aura qu'un seul site labellisé parc national, mais les autres secteurs présélectionnés pourront bénéficier d'autres mesures de protection, comme l'émergence d'un parc naturel régional, la labellisation en « zones humides d'importance internationale » ou encore des actions de restauration.